

Délibération n° 2017-325

OBJET : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 OCTOBRE 2017

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	78
Présents	:	49
Présents et représentés	:	60
Votants	:	60

Le mercredi 20 décembre 2017, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 14/12/2017, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

Mme. Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
M. Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme. Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
M. Jean-Paul	BENEYTOU	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Fabienne	GERARD	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Patricia	VINCENT	Commune de Chilly-Mazarin
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean	HAVEL	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
M. Frédéric	DURO	Commune d'Igny
Mme. Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny
M. Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Mme. Anne	BERCHON	Commune de la Ville du Bois
Mme. Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
Mme. Michèle	DESCAMPS	Commune des Ulis
Mme. Ouïam	HAMMAN	Commune des Ulis
M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis
M. Jean	ROZNOWSKI	Commune des Ulis
M. François	PELLETANT	Commune de Linas
Mme. Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
M. Jacques	LEPELTIER	Commune de Longjumeau
M. Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis
M. Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy
Mme. Michèle	FRERET	Commune de Massy

Délibération n° 2017-325

M. Bernard	LAFFARGUE	Commune de Massy
Mme. Bouchra	LAOUES	Commune de Massy
M. Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
M. Pierre	OLLIER	Commune de Massy
Mme. Elisabeth	PHLIPPOTEAU	Commune de Massy
M. Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
M. David	ROS	Commune d'Orsay
Mme. Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay
Mme. Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
M. Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Mme. Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Mme. Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
M. Christian	PAGE	Commune de Saclay
M. Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
M. François	HILLION	Commune de Vauhallan
M. Thomas	JOLY	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Patrick	BATOUFFLET	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
M. Patrice	GILBON	Commune de Villiers-le-Bâcle

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Mme. Martine CINOSI-GIRARD donne pouvoir à M. Jean-Paul BENEYTOU
 Mme. Rafika REZGUI donne pouvoir à M. David ROS
 M. Yann CAUCHETIER donne pouvoir à M. Jean HAVEL
 M. Babacar FALL donne pouvoir à Mme. Françoise MARHUENDA
 Mme. Florence LORTON donne pouvoir à M. Jacques LEPELTIER
 Mme. Sylvianne RICARDEAU donne pouvoir à M. Bernard LAFFARGUE
 M. Paul RAYMOND donne pouvoir à M. Igor TRICKOVSKI
 M. Gilles CORDIER donne pouvoir à Mme. Michelle CHENIAUX
 M. Stéphane BAZILE donne pouvoir à M. Michel BOURNAT
 Mme. Véronique CHATEAU-GILLE donne pouvoir à M. Gérard DOSSMANN
 Mme. Caroline FOUCAULT donne pouvoir à M. Thomas JOLY

Délibération n° 2017-325

DELEGUES ABSENTS

M. Christian	LECLERC	Commune de Champlan
Madame Véronique	FRANCOIS	Commune d'Epinay-sur-Orge
Mme. Geneviève	BESSE	Commune de Epinay-sur-Orge
M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
Mme. Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
M. Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau
M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau
M. Olivier	SEGBO	Commune de Longjumeau
Mme. Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
M. Dawari	HORSFALL	Commune de Massy
Mme. Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
M. Serge	MORONVALLE	Commune de Massy
M. Claude	PONS	Commune de Montlhéry
Mme. Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
M. Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
Mme. Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M. Michel	ROUYER	Commune de Palaiseau
M. Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous

DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES

Secrétaire de séance : Monsieur Jean ROZNOWSKI

Délibération n° 2017-325

Objet : **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 OCTOBRE 2017**

Le Conseil Communautaire,
Sur rapport de M. Michel BOURNAT.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que les séances publiques du Conseil communautaire donnent lieu à l'établissement d'un procès-verbal, sous la responsabilité et le contrôle du secrétaire de séance, dans lesquels sont relatés et conservés tous les éléments de procédure et décisions constituant ces séances ;

VU le procès-verbal de séance du 18 octobre 2017 ci-annexé ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

A la majorité absolue des suffrages exprimés,

1. ADOPTE le procès-verbal de séance du Conseil communautaire du 18 octobre 2017.

Fait et délibéré le mercredi 20 décembre 2017
Extrait conforme à l'original

Le Président,
Michel BOURNAT



ADOPTÉE par (60 VOIX)

60 POUR : Mme. Brigitte PUECH, M. Jean-François VIGIER, Mme. Irène BESOMBES, M. Jean-Paul BENEYTOU, Mme. Martine CINOSI-GIRARD, Mme. Fabienne GERARD , Mme. Rafika REZGUI, Mme. Patricia VINCENT, M. Michel BOURNAT, M. Yann CAUCHETIER, M. Jean HAVEL, M. Jean-Luc

Délibération n° 2017-325

VALENTIN, M. Franck GAUDART, M. Francisque VIGOUROUX, M. Frédéric DURO, Mme. Patricia LECLERCQ, M. Jean-Pierre MEUR, Mme. Anne BERCHON, Mme. Françoise MARHUENDA, Mme. Michèle DESCAMPS, M. Babacar FALL, Mme. Ouiam HAMMAN, M. Paul LORIDANT, M. Jean ROZNOWSKI, M. François PELLETANT, Mme. Sandrine GELOT, M. Jacques LEPELTIER, Mme. Florence LORTON, M. Olivier THOMAS, M. Vincent DELAHAYE, Mme. Michèle FRERET, M. Bernard LAFFARGUE, Mme. Bouchra LAOUES, M. Mustapha MARROUCHI, M. Pierre OLLIER , Mme. Elisabeth PHILIPPOTEAU, Mme. Sylvianne RICHARDEAU, M. Nicolas SAMSOEN, M. Paul RAYMOND, M. David ROS, Mme. Marie-Pierre DIGARD, Mme. Michèle VIALA, M. Grégoire de LASTEYRIE, M. Gilles CORDIER, Mme. Michelle CHENIAUX, M. Pierre COSTI, Mme. Chrystel LEBOEUF, M. Hervé PAILLET, M. Christian PAGE, M. Pierre-Alexandre MOURET, M. Stéphane BAZILE, M. François HILLION, M. Thomas JOLY, Mme. Véronique CHATEAU-GILLE, M. Gérard DOSSMANN, Mme. Caroline FOUCAULT, M. Dominique FONTENAILLE , M. Patrick BATOUFFLET, M. Igor TRICKOVSKI, M. Patrice GILBON

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID Télétransmission : 091-200056232 - 20171220-1mc121449 -DE
Date AR Préfecture : 27-12-2017



**PROCES-VERBAL DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 18 OCTOBRE 2017**

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	: 77
Présents	: 53
Présents et représentés	: 69
Votants	: 69

Le mercredi 18 octobre 2017, le Conseil communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre en date du 12/10/2017, s'est réuni à 21h, sous la présidence de Michel BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

Mme	Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
M.	Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme	Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme.	Martine	CINOSI-GIRARD	Commune de Chilly-Mazarin
Mme	Fabienne	GERARD	Commune de Chilly-Mazarin
Mme	Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Mme	Geneviève	BESSE	Commune d'Épinay-sur-Orge
M.	Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M.	Jean	HAVEL	Commune de Gif-sur-Yvette
M.	François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M.	Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M.	Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
M.	Frédéric	DURO	Commune d'Igny
Mme	Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny
M.	Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Mme	Anne	BERCHON	Commune de la Ville du Bois
Mme	Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
Mme	Ouiam	HAMMAN	Commune des Ulis
M.	Paul	LORIDANT	Commune des Ulis
M.	Jean	ROZNOWSKI	Commune des Ulis
M.	Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau
Mme	Florence	LORTON	Commune de Longjumeau
M.	Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis
Mme	Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
M.	Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy
Mme	Michèle	FRERET	Commune de Massy

Procès-Verbal du conseil communautaire du 18 Octobre 2017

M.	Dawari	HORSFALL	Commune de Massy
M.	Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
M.	Serge	MORONVALLE	Commune de Massy
M.	Pierre	OLLIER	Commune de Massy
Mme	Elisabeth	PHILIPPOTEAU	Commune de Massy
M.	Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
Mme	Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
M.	Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
Mme	Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay
M.	Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
Mme	Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
Mme	Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
M.	Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Mme	Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau
Mme	Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M.	Michel	ROUYER	Commune de Palaiseau
M.	Christian	PAGE	Commune de Saclay
M.	Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
M.	François	HILLION	Commune de Vauhallan
M.	Thomas	JOLY	Commune de Verrières-le-Buisson
Mme	Caroline	FOUCAULT	Commune de Verrières-le-Buisson
M.	Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M.	Patrick	BATOUFFLET	Commune de Villebon-sur-Yvette
M.	Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
M.	Patrice	GILBON	Commune de Villiers-le-Bâcle

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

M. Jean-François VIGIER donne pouvoir à Mme Irène BESOMBES pour le point n°1

M. Jean-Paul BENEYTOU donne pouvoir à Mme Martine CINOSI-GIRARD

Mme Patricia VINCENT donne pouvoir à Mme Fabienne GERARD

M. Yann CAUCHETIER donne pouvoir à M. Michel BOURNAT

Mme Michèle DESCAMPS donne pouvoir à M. Jean ROZNOWSKI

M. Babacar FALL donne pouvoir à Mme Françoise MARHUENDA

Mme Sandrine GELOT donne pouvoir à M. Rémi BETIN

M. Jacques LEPELTIER donne pouvoir à Mme Florence LORTON

M. Bernard LAFFARGUE donne pouvoir à Mme Michèle FRERET

Mme Bouchra LAOUES donne pouvoir à M. Mustapha MARROUCHI

Mme Sylvianne RICHARDEAU donne pouvoir à M. Vincent DELAHAYE

M. Claude PONS donne pouvoir à Mme Isabelle KLJAJIC

M. David ROS donne pouvoir à Mme Michèle VIALA

M. Grégoire de LASTEYRIE donne pouvoir à M. Pierre COSTI

M. Gilles CORDIER donne pouvoir à Mme. Michelle CHENIAUX

M. Hervé PAILLET donne pouvoir à Mme. Véronique LEDOUX

Procès-Verbal du conseil communautaire du 18 Octobre 2017

M. Gérard DOSSMANN donne pouvoir à M. Thomas JOLY

Mme Lucie SELLEM suppléante de M. Franck GAUDART

Mme Caroline FANGET suppléante de M. Stéphane BAZILE

DELEGUES ABSENTS EXCUSES

M.	Christian	LECLERC	Commune de Champlan
Mme	Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
M.	François	PELLETANT	Commune de Linas
M.	Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau
M.	Olivier	SEGBO	Commune de Longjumeau
Mme	Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
Mme	Véronique	CHATEAU-GILLE	Commune de Verrières-le-Buisson
M.	Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous

Secrétaire de séance : Mme Catherine DELAITRE

Soit 52 délégués présents et 69 délégués présents et représentés à l'ouverture de la séance.

Soit 53 délégués présents et 69 délégués présents et représentés du point n°1 jusqu'à la fin de la séance.

ADMINISTRATION GENERALE

1. Élection d'un vice-président

Michel BOURNAT propose le remplacement de Vincent DELAHAYE réélu au Sénat qui, en application des nouvelles dispositions législatives, doit abandonner les exécutifs, Mairie de Massy et de vice-Président chargé des finances à la CPS. Avant de procéder à la mise en œuvre de cette procédure de remplacement, il tient tout particulièrement à le remercier. Il retient des échanges des dernières années, trois éléments forts qui sont le partage des valeurs communes, en termes d'engagement politique au regard de l'intérêt général avec le souci d'être au service des concitoyens, ce qui sous-tend leur engagement ; ensuite l'instauration de relations de confiance qui sont naturelles et qui aboutissent par définition à des démarches constructives avec ce rôle moteur de Vincent Delahaye. Cela explique en grande partie que la CPS ait pu en 2016 – sur à peine dix mois et avec l'aide de tous d'ailleurs – élaborer le pacte financier et fiscal qui n'est pas des plus simples. Il remercie donc Vincent DELAHAYE, pour cet engagement, tant dans la phase préparatoire de la fusion que dans la mise en place de la CPS. Toutefois sans être vice-président, il demeurera dans la CPS.

Vincent DELAHAYE remercie le Président de ses propos, également l'assemblée pour ses applaudissements. Il a apprécié de travailler au sein de la CPS, comme de présider Europe Essonne auparavant ce qu'il a toujours fait dans un esprit, à la fois de rassemblement et de mise en avant de l'intérêt général et de celui des concitoyens. Il remercie tous les élus, notamment les membres de la commission des finances. Il remercie le Président de sa confiance. Il conclut sur son rôle de sénateur qui lui permettra d'être le relais des élus locaux et des collectivités locales dont les sujets à traiter dans les mois et années à venir seront importants. Il restera très attentif à ce qu'ils pourraient souhaiter aborder et ce qu'il pourra soutenir au niveau national alors. Il participera donc avec plaisir au développement du territoire pour le bien des habitants.

Michel BOURNAT aborde le remplacement ce qui est plus simple dans une communauté d'agglomération que dans une commune où il faudrait procéder à l'élection de tous les vice-présidents. Il faut donc procéder à l'élection de ce vice-président qui remplace le précédent au même niveau et qui reçoit ensuite délégation de vice-président en charge des finances et de la prospective budgétaire. Il demande les candidats à cette vice-présidence. Nicolas SAMSOEN est le seul candidat, s'agissant du représentant de la ville de Massy. Deux assesseurs sont désignés : Michèle CHENIAUX et Pierre COSTI.

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- DECIDE de procéder à l'élection du 1^{er} Vice-président de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay » ;

Le candidat est : M. Nicolas SAMSOEN

Les scrutateurs pour le 1^{er} tour sont : Mme Michèle CHENIAUX et M. Pierre COSTI

Résultats de l'élection au 1^{er} tour :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 69
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 4
- Nombre de suffrages exprimés : 65
- Majorité absolue : 33
- Nombre de voix obtenues : 65

M. Nicolas SAMSOEN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au 1^{er} tour de scrutin, est proclamé élu en qualité de 1^{er} Vice-président de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay » ;

- M. Nicolas SAMSOEN élu, a déclaré accepter exercer cette fonction.

Nicolas SAMSOEN remercie l'assemblée. Il précise qu'il s'engage à travailler pour l'intérêt général. Pour lui, les finances sont une question de discipline ce dont il fera preuve.

2. Motion relative à la réforme institutionnelle en Ile-de-France

Michel BOURNAT précise, en introduction à ce sujet, abordé dans la presse, que le gouvernement envisageait d'apporter certaines modifications institutionnelles sur la région francilienne, uniquement. La presse n'engage que les journalistes mais elle donne une idée de la musique de fond ministérielle. Le fondement est le souci du gouvernement d'une évolution qui s'est concrétisée. Ainsi, cette semaine a-t-il reçu une invitation par mail à une réunion de travail avec le préfet de Région qui précisait qu'il était contraint d'imposer un délai court auprès des différentes personnalités pour rendre son rapport au gouvernement. Lors de cette réunion, le préfet de Région a tenu des propos introductifs dont les messages sont les suivants. En premier lieu, et de manière non équivoque à plusieurs reprises, il s'agissait d'une réunion de travail exploratoire, en aucun cas d'une réunion d'engagement, sans convocation officielle – hormis le mail – et sans compte-rendu. Il souhaitait entendre les partenaires avant d'engager le véritable processus de concertation qui se fera rapidement à compter de début novembre. Lors de cette réunion, 4 représentants d'intercommunalité étaient présents dont 3 concernés par les enjeux : les présidents de la Communauté de Roissy Pays de France et de la Communauté Paris-Vallée de la Marne, ainsi que M. Jean-François Coppé, sur la Communauté de Meaux, indirectement concernée pour un projet de constitution de GIP sur ce territoire entre les différentes communautés de communes et d'agglomération. Pour le Sud – Essonne et Yvelines – Michel BOURNAT était le seul participant. Le lendemain avait lieu une réunion avec des présidents de Conseils départementaux et d'autres présidents d'agglomération la semaine suivante. Voici pour le contexte. Ensuite le Préfet de Région a abordé le projet du gouvernement qui portera sur l'évolution institutionnelle de l'Ile-de-France pour lequel il est chargé de rapporter et de soumettre des axes de travail auprès du gouvernement. Le constat est le suivant : la métropole du Grand Paris ne fonctionne pas, tous ont pu le constater. Le fait métropolitain est de plus en plus prégnant, sur un territoire francilien très important. Le Préfet a abordé les trois pistes d'évolution possibles sur le territoire de l'Ile-de-France et les territoires représentés en particulier. Première piste : maintenir la métropole du Grand Paris avec les établissements publics territoriaux, les EPT qui la composent et d'y raccrocher les pôles stratégiques à enjeux métropolitains de la région parisienne au nombre de deux parfaitement identifiés : au Nord, le pôle aéroportuaire de Roissy et au Sud, le pôle du plateau de Saclay pour les raisons que chacun connaît ici. La deuxième piste de réflexion est la même démarche sans être rattaché purement et simplement à la MGP et de devenir établissement public territorial. Il s'agit de conserver le statut d'EPCI avec une modalité de contractualisation définissant des objectifs majeurs structurants en termes d'aménagement du territoire entre le territoire de la CPS, la MGP et l'État. La troisième piste de réflexion porte sur le fait métropolitain sur un périmètre plus large qui serait le périmètre francilien ; cela pose d'autres problèmes compte tenu de l'évolution des départements de la grande couronne sachant que dans les deux premières hypothèses les départements de la petite couronne et celui de Paris, disparaissent. Le Préfet de Région attendait donc les réactions sur ces orientations. Tous avaient lu la presse et s'attendaient à ce sujet. Ainsi, le Bureau de la CPS avait échangé la veille de la réunion. Il a

donc relaté les positions de la CPS, que les collègues présents des communautés du Nord partagent sur l'essentiel avec quelques nuances. Ainsi Michel BOURNAT a abordé trois points : un constat, une position, des propositions. Pour le constat, il rappelle que sur les années 2014 à 2016, la CPS a subi certaines turbulences institutionnelles – ce qui est le cas de la préparation des fusions d'agglomération et leur périmètre d'intervention comme les grandes intercommunalités de 100 000 habitants – puis une fois que la fusion et l'extension à deux communes ont été actées, la nécessité de mettre en place une gouvernance politique, administrative, de façon à élaborer et mettre en place le projet de territoire et le pacte financier en 2016 ; cela représente *de facto* trois années de mandats pour être opérationnels et avancer sur les projets essentiels de la CPS. La CPS fonctionne bien et les projets initiés par l'Etat sur son territoire – dans lesquels la CPS est largement impliquée comme la frange sud du Plateau de Saclay – avancent avec un partenariat intelligent et constructif instauré entre l'établissement public d'aménagement et la CPS. Que la métropole ne fonctionne pas, ne permet pas de tirer des conclusions de remise en cause totale en changeant ce qui fonctionne. La seconde remarque, reprenant la position de l'agglomération qui est celle de l'ensemble des maires, porte sur le refus de la CPS d'être rattachée à la MGP. Rattacher une partie du Sud francilien à la métropole du grand Paris n'a aucun sens sans que les autres parties du territoire, concernées par des enjeux d'aménagement, ne soient prises en compte. L'hypothèse de travail du Préfet de région, ne semblait pas cohérente car en raisonnant sur le sud francilien, Michel BOURNAT a fait remarquer que l'opération d'intérêt national de l'Etat est à cheval sur l'Essonne et les Yvelines. Il s'est donc étonné d'être le seul représentant du sud francilien de l'OIN. En prenant en compte l'enjeu métropolitain, il aurait été logique et souhaitable que les représentants des Yvelines – Saint Quentin en Yvelines et Versailles Grand Paris – soient présents. Le Préfet de Région a pris acte de ce constat. Michel BOURNAT a aussi attiré l'attention du Préfet de Région, qu'il y avait également sur le territoire un établissement public d'aménagement qui permettait à l'Etat de porter les projets et que la réforme institutionnelle, par définition, ne mettrait pas fin à cette structure particulière et porteuse des enjeux d'aménagements ; que créer une entité nouvelle sur le périmètre de la CPS contribuerait à dessaisir les élus communautaires des projets plutôt qu'à les impliquer ce qui ne serait guère satisfaisant surtout en entrant dans un établissement public territorial qui ne donnerait pas matière à discussion, les fonds de concours seraient supprimés, l'essentiel des compétences seraient prises directement en compte par la métropole. Après le constat et la position générale de la CPS, des propositions ont été faites. Les 4 observations positives, aux yeux des élus de la CPS, sont les suivantes. En premier lieu, il est nécessaire de maintenir la dynamique locale qui est constituée, et qui fonctionne, ce qui en comparaison avec d'autres agglomérations du territoire francilien voire essonnien - et en échangeant avec des représentants objectifs dans les différentes instances d'état ou privées – démontre l'avancée satisfaisante des dossiers sur la CPS. En second souhait, il s'agit de faire en sorte que la CPS conserve son statut d'EPCI. Celui-ci a l'avantage d'offrir de la souplesse, avec des compétences obligatoires et d'autres facultatives avec, dans le cadre de l'intérêt communautaire, une marge de manœuvre et de discussion importante. Il appartient à la CPS à chaque fois, de trouver le bon équilibre qu'il est souhaité de retenir. Ce type de marge de manœuvre est perdu dans un établissement public territorial. En troisième remarque, et en cas d'entrée dans le périmètre de la MGP, celui-ci n'est pas le même que celui proposé. En étant cohérent, il s'agit de l'ensemble de la région parisienne. Il cite l'exemple des réseaux de transport, qui par définition irriguent tous le sud francilien et le sud Yvelinois. Le périmètre proposé semble donc totalement inopportun et en retenant un statut métropolitain, il est nécessaire de faire évoluer le périmètre et retenir la région Ile de France. En quatrième remarque à titre d'ouverture, il a été précisé au Préfet de région, que la CPS a pris bonne note de la possibilité de contractualiser, le cas échéant, avec l'Etat sur différentes modalités à débattre et qu'elle y est ouverte. En conclusion, Michel BOURNAT précise que son intervention résume l'essentiel de la délibération.

Michel BOURNAT revient sur les 4 points essentiels : le rappel non équivoque de l'opposition du rattachement à la MGP ; la nécessité d'une stabilité institutionnelle pour continuer à travailler dans des conditions satisfaisantes ; conserver pour la CPS son statut d'établissement public de coopération intercommunale comme communauté d'agglomération ; la CPS reste ouverte à la concertation à venir sur les modalités de contractualisation, sachant que *de facto*, certaines contractualisations existent déjà. Elles sont de deux types avec le contrat de développement territorial voté à la CPS qui la lie à l'ensemble des partenaires régionaux notamment pour la frange sud du plateau avec les villes concernées qui ont signé le CDT avec la Région Ile de France, le département et l'Etat ; et les bilans de ZAC qui existent sur la ZAC de Palaiseau et celle du Moulon. Ces contractualisations fonctionnent, autant s'y appuyer plutôt que de vouloir tout remettre en cause. Les collègues du nord de Paris ont la même position sur le refus de rattachement partiel de leur territoire à la MGP avec des problématiques différentes que celles de la CPS. Un des arguments évoqués par le Préfet de région est que Roissy doit être rattaché à la métropole comme zone aéroportuaire importante ce qui est structurant pour une métropole ; cela de même pour Orly qui est déjà dans le périmètre de la métropole. Le Président de Roissy a fait remarquer qu'à Lyon – métropole s'il en est comme région expérimentale – l'aéroport Saint-Exupéry n'est pas dans le périmètre de la métropole. Avec le Préfet de région, la prochaine réunion sera officielle avec ordre du jour, plus de participants et des propositions sur lesquelles il faudra se positionner.

À titre personnel, Michel BOURNAT ressent que la proposition, qui consiste à rattacher les territoires Roissy et Saclay à la métropole, est compromise du fait de l'opposition des EPCI concernés, de même que les départements, la région ; également ces deux périmètres importants fonctionnent globalement, même si Roissy est un peu chaotique ; l'Etat n'a pas intérêt à générer une période de latence dans le développement des projets d'autant que les projets de l'Etat ne peuvent avancer qu'avec concours des élus. Il serait inenvisageable demain, que l'Etat fasse avancer ses projets sur le territoire sans l'adhésion de la CPS. Ce serait ralentir les projets sur lesquels les élus ont donné leur accord cela en phase avec les services de l'Etat.

Michel BOURNAT commente la motion qui a été débattue en bureau à partir d'une trame que chacun a reçue. Les membres du bureau étaient en phase sur le fond. Au cours des derniers jours, à la suite d'un accord passé sur la réception de suggestions, de modifications, chacun a pu souhaiter apporter des modifications variées sans remettre en cause les orientations de fond et qui ont été prises en considération pour la plupart à l'exception d'une qui est une proposition de Guy Malherbe disant en substance qu'il faut une mobilisation citoyenne. Michel BOURNAT pense cette proposition envisageable mais qu'il est souhaitable de voir l'évolution du sujet avant d'envisager cette étape.

Christelle LEBOEUF fait part de sa position. « Monsieur le Président, l'objet essentiel de cette motion est de dire notre opposition absolue à l'intégration de notre agglomération dans la métropole du grand Paris. Nous partageons cette position et nous voterons pour. Toutefois, nous tenons à rappeler que dès 2014, avec la loi MAPTAM, nous avons déclaré que c'était un bouleversement territorial aux graves conséquences pour les services publics et la démocratie locale ; qu'il s'agissait en vérité d'un grand pas en arrière et que cela institutionnaliserait des monstres technocratiques hypercentralisés sans cohésion de territoires car ne s'appuyant pas sur des bassins de vie et organisant la mise en concurrence des territoires et des activités humaines. Ce bouleversement des institutions vise à affaiblir le rôle des communes dont nous refusons la disparition. Cela vise aussi à renforcer la Logique austéritaire, à porter un coup sévère à la démocratie locale et au pouvoir d'intervention des citoyens. Or, cette loi, en réduisant l'engagement de l'Etat aura pour effet de diminuer l'investissement public afin de faire plus de place au secteur privé et aux intérêts financiers. Nous regrettons que ces lois soient d'abord une mise en concurrence entre les territoires européens au lieu de privilégier et renforcer les coopérations intercommunales. Nous avons aussi demandé la tenue d'un référendum afin d'associer les habitants

aux décisions. À ce propos, Monsieur BOURNAT, vous dites que l'adhésion des habitants est essentielle. Nous le notons avec intérêt mais nous aimerions que dans votre gestion quotidienne ce souci d'adhésion de la population soit réellement mis en œuvre. Et on peut prendre l'exemple de l'eau à ce niveau. Concernant la ligne 18, nous avons déclaré en 2016 que le terminus devait être la gare Orsay-Bures et que [je cite] cette ligne est symbolique d'une vision de développement inégalitaire et passiste de notre région à l'ère de la révolution numérique comme nous l'avions dénoncé lorsque ce projet avait été dévoilé par Nicolas Sarkozy en 2008. Transférer une grande partie de la recherche scientifique d'Ile-de-France sur le plateau de Saclay en consacrant des centaines de millions d'€ uniquement pour desservir en transport une zone de très faible densité avec le paradoxe de consacrer de moins en moins de moyens pour la recherche publique comme prévu, et d'ailleurs un avis défavorable à la partie Orsay-Versailles a été émis en novembre 2015 par le Commissariat Général à l'investissement ce qui est exceptionnel. Je tenais à rappeler ces propos. Je vous en remercie.

Michel BOURNAT ne souhaite pas réagir sur les propos de l'intervenante portant sur les engagements des présidents de la République François Hollande et Nicolas Sarkozy et en l'occurrence par rapport aux enjeux territoriaux, à la création du campus, etc... les sujets sont réalisés, dont acte. La position rappelée n'est pas nouvelle et cohérente avec ce qui a été diffusé dans le passé. Simplement sur la motion, la logique de proximité avec les communes est évoquée. Elle ne figurait pas dans le projet initial de manière explicite. Plusieurs collègues ont attiré l'attention sur ce point afin de préciser que le rattachement à la métropole contribuerait à distendre encore le lien de proximité entre les communes et, par définition, cette nouvelle collectivité qui serait un monstre institutionnel puisque la métropole dans sa configuration actuelle représente 7 millions d'habitants et en rajoutant la CPS et Roissy, cela passerait à 8 millions. Dans ce cadre-là, la commune deviendrait un peu lointaine. Cela a donc bien été rajouté et pris en compte.

Serge MORONVALLE précise qu'avec les collègues écologistes, ils comptent s'abstenir lors du vote dans la mesure où le choix est de voter contre et accepter ce projet de métropole du grand Paris qui est un déni de démocratie à tous points de vue ; ou de voter pour et finalement accepter un projet de territoire que la CPS a porté et contre lequel ils ont voté précédemment. Dans ces deux cas, ils ont choisi l'abstention.

Michel ROUYER estime souhaitable un vote à l'unanimité vis-à-vis de l'Etat. Toutefois, le même problème s'est posé lorsqu'il a fallu s'exprimer sur la ligne 18, le projet de cluster et il n'y a pas eu unanimité car il avait préféré s'abstenir. Il souhaite faire prendre conscience, notamment sur le contrat de développement et sur tous les grands projets touchant au territoire, qu'il n'y avait pas eu unanimité alors que le Président la souhaitait. Il y avait deux points de vue et lors de la présidence il y avait deux candidats, et le président a eu la majorité. Or, cette motion met en avant les projets, ce qui est impossible. Il préfère ne pas voter contre mais le Président n'a pas fait ce qu'il fallait pour avoir l'unanimité.

Michel BOURNAT réagit car il ne s'agit pas de valider un contrat de développement territorial. Il est simplement fait référence au fait qu'il y a déjà des modalités de contractualisation avec l'Etat à titre de rappel. Il ne faut pas voir autre chose. C'est un constat.

Michel ROUYER répond qu'il aurait fallu faire le travail en amont. Dans un premier temps, il pensait proposer des amendements mais il aurait souhaité enlever des paragraphes entiers. Sur la critique de la MGP et que la CPS ne souhaite pas l'intégrer, il est d'accord ce qui est important. Dans l'enceinte, d'autres élus que les 3 élus écologistes, sont intervenus et se sont abstenus sur la ligne 18 et l'Exposition universelle, sans même parler du contrat de développement territorial. Il n'y avait pas d'unanimité. C'est donc difficile comme dans un projet de société, il ne peut pas adhérer même s'il est d'accord sur le

principal. Il revient sur la 3^{ème} piste et que l'Etat pourrait faire de la métropole toute la région parisienne ; si c'est sérieux, la motion n'y répond pas. La grande difficulté, est le projet du Grand Paris qui est remis en cause et, *a contrario*, cela renforce l'intérêt des communes ce qui est une nuance. Le pouvoir de la métropole est tellement loin de l'habitant que les communes ont forcément leur place. Sur la disparition – ce qui est nécessaire dans une réforme territoriale nationale – comme la disparition des départements, il est favorable à condition de prendre en compte les territoires ruraux et les compétences sociales. Il ne serait pas impossible d'éviter le millefeuille. C'est quand même le sujet. En conclusion, il serait souhaitable que la prochaine fois, la CPS fasse en sorte que les écologistes puissent voter avec elle car elle rend la situation inextricable mais peut-être les écologistes ne représentent-ils pas grand-chose pour la CPS.

Michel BOURNAT réplique que cette fin d'intervention tellement excessive ne mérite pas de réponse.

Thomas JOLY n'est pas surpris du positionnement de ces collègues mais il en est très déçu. Il faut prendre acte de l'avis politique de l'assemblée de la CPS qui jour après jour, séance après séance, se construit. Avec le raisonnement de l'intervenant, il devrait *a minima* s'abstenir sur toutes les délibérations proposées ou votées contre eu égard à la façon dont Verrières-le-Buisson a été intégré à la CPS. Toutefois, a-t-il décidé plutôt de contribuer, pour sa modeste part, à faire avancer le territoire dans les délégations qui lui ont été confiées. Il a même depuis retiré toutes les actions en justice puisqu'elles appartiennent désormais au passé et que sa commune a trouvé sa place ici. Qu'est-ce qui est le plus important ? Est-ce les délibérations passées sur lesquelles ces élus n'ont pas apporté leur soutien ou de défendre les populations du territoire par rapport à ce monstre auquel le rattachement de la CPS est envisagé ? C'est la question qui est posée ce soir et en toute conscience politique, les élus ne peuvent pas s'abstenir d'un tel débat.

Paul LORIDANT précise ne pas comprendre les propos de Michel ROUYER. Il ne voit pas la cohérence. Pour autant, il tient à ajouter que la ville des Ulis ne se retrouve pas toujours dans les orientations de la CPS. Il a le sentiment ancré que les problèmes sociaux, la politique de la ville, de l'habitat ne sont pas conformes au quotidien des habitants de la ville. Il le dit fermement puisque sa commune le pense réellement. Il sait que le Maire l'exprime sans être assez écouté. Néanmoins, il votera favorablement cette délibération.

Marie-Pierre DIGARD, les arguments ne laissant pas indifférents, propose un amendement. Elle rappelle que pour l'Exposition universelle de 2025, ce sont 9 élus, dont des maires, qui ont voté contre. Elle demande donc que soit retiré cet élément qui est loin d'être unanime. Dans la délibération 3^{ème} paragraphe, qu'en pensent les collègues ? en enlevant, les exemples, elle voterait.

Michel BOURNAT reprend le 3^{ème} alinéa « notre ambition... Exposition universelle, dossier retenu par la France » qu'il serait souhaitable de retirer.

Marie-Pierre DIGARD précise dans la délibération et non dans l'exposé des motifs.

Michel BOURNAT reprend sur la partie strictement délibérative et le paragraphe « soulignons... » il faudrait retirer la référence à l'Exposition universelle également.

Michel ROUYER reprend les termes « métropolitaine ou régionale » dont il est rappelé que la CPS tient dans les délais prévus la ligne 18 et le portage d'événement exceptionnel comme l'Exposition universelle. Voir en 5^{ème} page.

Michel BOURNAT, pour conclure sur le sujet, reprend les deux remarques. Sur l'Exposition universelle, trois endroits y font référence : le 3^{ème} alinéa peut être enlevé purement et simplement ; sur la page 2, 5^{ème} paragraphe, il est fait référence à l'Exposition Universelle et Grand Paris ligne 18 ce qui est enlevé

également ; également est enlevé le portage d'événement exceptionnel comme l'Exposition universelle. Enfin sur la dernière page : « soulignons qu'au regard des grandes échéances... » il faut retirer Grande Exposition universelle en laissant le reste. Ces mentions n'étaient pas déterminantes plutôt des illustrations. Il propose de passer au vote sur cette base.

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AFFIRMONS notre opposition absolue à une intégration dans la Métropole du Grand Paris, afin que les élus locaux, garants de la parfaite cohésion de la déclinaison des politiques publiques et en qui les habitants ont placé leur confiance, puissent œuvrer en responsabilité au sein de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay et garantir ainsi les moyens de mettre en œuvre leurs politiques publiques.
- SOUHAITONS en conséquence une stabilité institutionnelle, afin de poursuivre et consolider les ambitions portées par les élus locaux et contractuellement avec l'État, dans toutes les composantes qui forment notre projet de territoire tel que nous l'avons adopté.
- SOULIGNONS qu'au regard des grandes échéances territoriales (aménagement du plateau de Saclay, requalification des grandes zones d'activités économiques, rénovation du secteur de la RN20...), le territoire ne peut se permettre d'avoir des périodes de latence et d'essoufflement, que toutes modifications administratives périmétriques ne manqueraient pas d'engendrer.
- ACCEPTONS pour réussir le pari d'une plus grande efficacité collective à l'échelle de l'Île-de-France, d'étudier, dans le cadre de la concertation à venir, toutes les formes de contractualisations possibles qui pourraient permettre, tout en conservant notre statut d'EPCI au sein du Département de l'Essonne, de créer des politiques cohérentes avec le fait métropolitain régional.

3. Motion relative à la ligne 18 du Grand Paris Express

Michel BOURNAT précise que la motion relative à la ligne 18 du Grand Paris Express ne sera pas abordée pour des raisons de fond et de forme. Il cite la quasi-certitude que le tronçon Orly au Christ de Saclay se réalisera. Un rendez-vous est en cours de préparation avec le Président de la SGP. Il semble plus pertinent d'assurer ce rendez-vous et de délibérer ultérieurement.

GESTION DES ORDURES MENAGERES

4. Désignation des représentant titulaire au SIMACUR pour la commune de Massy

Jean-François VIGIER présente les délibérations. La candidature de Pierre OLLIER a été reçue.

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- DECIDE de procéder à l'élection du délégué titulaire pour siéger à l'administration générale du SIMACUR et pour siéger pour la compétence relative au traitement des déchets ménagers et assimilés ;

Le candidat est : M. Pierre OLLIER

Les scrutateurs pour le 1er tour sont : Mme Michèle CHENIAUX et M. Pierre COSTI

Résultats de l'élection :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 69
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 1
- Nombres de suffrage exprimés : 68
- Majorité absolue : 35
- Nombres de voix obtenues : 68

M. Pierre OLLIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au 1^{er} tour de scrutin, est désigné délégué titulaire pour siéger à l'administration générale du SIMACUR et pour siéger pour la compétence relative au traitement des déchets ménagers et assimilés ;

- DECLARE élu et installé dans sa fonction au 1^{er} tour de scrutin à la majorité absolue des suffrages exprimés, M. Pierre OLLIER.
- PRECISE que la délibération n°2016-316 du 29 juin 2016 portant élection des représentants de la Communauté Paris-Saclay au SIMACUR demeure applicable.

5. Autorisation donnée au Président de signer le lot n° 2 du marché n° 1700032 de collecte séparative des déchets ménagers et assimilés sur les communes d'Épinay-sur-Orge, Marcoussis, Nozay et Saulx-les-Chartreux.

Jean-François VIGIER précise que le marché a été relancé à la suite de son annulation par le juge des Référé voici quelques semaines. L'un des lots concernant les communes de Verrières-le-Buisson, Wissous, Chilly-Mazarin et Massy a été déclaré sans suite du fait d'une erreur sur les quantités des encombrants à collecter conduisant à des retours de chiffres erronés. Pour le lot n° 2, la commission d'appel d'offres a attribué le marché de collecte à la société SEMAER.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- AUTORISE le Président à signer les pièces du lot n°2 de « collecte des ordures ménagères résiduelles, des emballages et papiers, du verre, des déchets végétaux et des objets encombrants » du marché public n°1700032 sur les communes d'Épinay-sur-Orge, de Marcoussis, de Nozay, et de Saulx-les-Chartreux avec l'entreprise suivante : SEMAER sise Ecosite vert-le-grand/Echarcon 91810 Vert-le-grand, pour un montant global estimatif de 9 053 691,20 € TTC (Tranche ferme + tranche optionnelle) ;
- PRECISE que le marché public est passé pour une durée de 7 ans à compter du 1^{er} décembre 2017 pour les communes d'Épinay-sur-Orge, de Marcoussis, et de Saulx-les-Chartreux et pour une durée de 3 ans et 11 mois pour la commune de Nozay. Ce marché public se terminera le 30 novembre 2024 pour l'ensemble des communes ;
- AUTORISE le Président à signer les pièces du marché avec l'entreprise attributaire SEMAER et tous documents relatifs à cette affaire ;
- DIT que les crédits sont inscrits aux budgets des années concernées chapitres, fonctions et articles nécessaires.

1 ABSTENTION : Mme Catherine DELAITRE

TRAVAUX BATIMENTS

6. Autorisation donnée au Président de signer les avenants n° 1500049 relatif aux travaux de construction du Conservatoire à Rayonnement Départemental Paris-Saclay à Orsay pour le lot n° 1 « bâtiment », le lot n° 3 « électricité » et le lot n° 5 « équipements scéniques »

Patrice GILBON présente ces délibérations. L'avenant concerne les lots cités pour des travaux modificatifs. Lors de juin 2016, du fait des inondations, il a été décidé de travaux importants de rehaussement afin que le CRD n'ait pas à subir les débordements de l'Yvette.

LOT N° 1 BÂTIMENT - SOCIÉTÉ VERDOÏA

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE l'avenant n°1 au marché public n°1500049-1 relatif aux travaux de construction du Conservatoire à Rayonnement Départemental Paris-Saclay avec la Société VERDOÏA pour un montant de 948 209,95 € HT, portant le montant du marché à 7 555 283,95 HT, valeur septembre 2015 ;
- APPROUVE la prolongation de délai pour une fin de travaux tous lots confondus au 15 novembre 2017 ;
- DIT que la dépense est inscrite aux budgets, fonctions et articles nécessaires des années concernées ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

LOT N°3 ÉLECTRICITÉ - SOCIÉTÉ SATELEC

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE l'avenant n°1 au marché n°1500049-3 relatif aux travaux de construction du Conservatoire à Rayonnement Départemental Paris-Saclay avec la Société SATELEC pour un montant de 49 954,09 € HT, portant le montant du marché public à 648 635,64 € HT, valeur septembre 2015 ;
- APPROUVE la prolongation de délai pour une fin de travaux tous lots confondus au 15 novembre 2017 ;
- DIT que la dépense est inscrite aux budgets, fonctions et articles nécessaires des années concernées ;
- AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

LOT N°5 ÉQUIPEMENTS SCÉNIQUES - SOCIÉTÉ AMG-FECHOZ

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE l'avenant n°1 au marché public n°1500049-5 relatif aux travaux de construction du Conservatoire à Rayonnement Départemental Paris-Saclay avec la Société AMG FECHOZ pour un montant de 118 009,40 € HT, portant le montant du marché à 899 120,40 € HT, valeur septembre 2015 ;

- APPROUVE la prolongation de délai pour une fin de travaux tous lots confondus au 15 novembre 2017 ;
- DIT que la dépense est inscrite aux budgets fonctions et articles nécessaires des années concernées ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

7. Autorisation donnée au Président de signer l'avenant n° 2 au marché n° 130002 relatif à la maîtrise d'œuvre pour la construction du Conservatoire à Rayonnement Départemental Paris-Saclay à Orsay

Patrice GILBON précise que dans la continuité du précédent point, la maîtrise d'œuvre comporte une augmentation de rémunération de 6,53 %.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- APPROUVE l'avenant n°2 au marché public de maîtrise d'œuvre n°130002 pour la construction du Conservatoire à Rayonnement Départemental Paris-Saclay avec le groupement dont le mandataire est Atelier Novembre pour un montant de 76 027 € HT, portant le montant du marché public à 1 406 502€ HT ;
- DIT que la dépense est inscrite aux budgets, fonctions et articles nécessaires des années concernées ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

2 ABSTENTIONS : M. Paul LORIDANT et Mme Chrystel LEBOEUF

8. Attribution et autorisation donnée au Président de signer le marché n° 1700014 de travaux d'aménagement de la médiathèque de Bures-sur-Yvette

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- ATTRIBUE le marché public n°1700014 relatif aux travaux d'aménagement de la médiathèque de Bures-sur-Yvette pour les 9 lots, comme suit :

Lot n° 1 : Maçonnerie, Carrelage, Faïence, Chape- Société AMB, sise 30 rue du Kéfir à Orly (94667) pour un montant de 88 762,21 € HT soit 106 514,65 € TTC ;

Lot n° 2 : Menuiseries extérieures, Murs rideaux, Serrurerie - Société PLASTALU sise Z.A. de l'essart, 6 route de Chevigny à Ouges (21600) pour un montant de 207 191,00 € HT soit 248 629,20 € TTC ;

Lot n° 3 : Électricité CFO/CFA - Société ALTELEC, sise ZAC de l'Aunaie, 2 rue des Piverts à Ballancourt (91640) pour un montant de 120 000 € HT soit 144 000 € TTC ;

Lot n° 4 : Plomberie sanitaire, CVC - Société CHARPENTIER, sise ZI La Moinerie, 1 rue de Bretagne à Brétigny-sur-Orge (91222) pour un montant de 210 617,81 € HT soit 252 741,37 € TTC ;

Lot n° 5 : Doublage, Cloisons, Faux plafonds - Société SERTAC, sise 7 rue Salvador Allende à Palaiseau (91120) pour un montant de 133 232,60 € HT soit 159 879,12 € TTC ;

Lot n° 6 : Revêtements de sol souple, Peinture - Société PEINTISOL, sise 1 bis rue du Coq Gaulois à Brie Compté Robert (77170) pour un montant de 54 172,39 € HT soit 65 006,86 € TTC ;

Lot n° 7 : Ascenseur - Société CFA, sise 18 rue Charles Martigny à Maisons Alfort (94709) pour un montant de 21 500 € HT soit 25 800 € TTC ;

Lot n° 8 : Menuiseries Intérieures, Agencement - Société GILET, sise 19 rue Marceau à Paray Vieille Poste (91550) pour un montant de 117 477,63 € HT soit 140 973,17 € TTC ;

Lot n° 9 : Mobilier - Société IDM, sise 19 rue la Noue Bras de Fer à Nantes (44263) pour un montant de 131 239,31 € HT soit 157 487,16 € TTC.

- AUTORISE le Président à signer les pièces du marché public n°1700014 relatif aux travaux d'aménagement de la médiathèque de Bures-sur-Yvette avec les entreprises ci-dessus désignées ;
- DIT que les dépenses seront inscrites au budget 2017 et suivants, chapitres, fonctions et articles nécessaires.
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

1 ABSTENTION : Mme Chrystel LEBOEUF

9. ADMINISTRATION GENERALE

Compte rendu des décisions du Président

Michel BOURNAT demande les questions.

En second lieu Michel BOURNAT précise que le Président de la République sera accueilli sur le territoire le 25 octobre en après-midi sur un circuit qui concernerait principalement Gif-sur-Yvette, Orsay et Palaiseau cela compte tenu des enjeux universitaires du territoire.

À noter sur les agendas, les vœux de la Communauté d'agglomération auront lieu le 25 janvier 2018 chez EDF à Palaiseau.

La séance est levée à 22 h 15.